

LORRAINE. BARROIS.

I. LA cession de ces Duchés & la prise de possession qui s'en est faite éventuellement pour le Roi Très-Chrétien, & actuellement pour le Roi de Pologne Stanislas premier, est une époque trop intéressante pour n'en pas rapporter toutes les circonstances dans des Mémoires servans à l'Histoire de nos jours. Les plus habiles Ministres * que la France eut jamais au timon de ses affaires, ont échoué toutes les fois qu'il fut question d'entreprendre ce que la sage politique de Son Eminence le Cardinal de Fleuri a sçu & entamer & consommer. En conciliant en même-tems les intérêts de tant de Puissances armées, il a sçu ajouter ce précieux fleuron à une Couronne d'ailleurs si puissante. La réunion à la France des Etats de Son Alt. Royale le Duc de Lorraine, est le fruit de ses travaux; & le grand Prince qui en fait le sacrifice pour rendre la paix à l'Europe, n'en souffre ni dans ses titres ni dans ses possessions, que le changement; le Grand Duché de Toscane lui est dès-à-présent assuré, & éventuellement transmis pour équivalent. Voyons donc ce qui s'est observé à la prise de possession du Duché de *Bar*, n'ayant encore que celle-là à rapporter. Elle se fit à Bar-le-Duc le même jour que les François évacuèrent les trois Places de l'Empire qu'ils ont occupé pendant la guerre; c'est-à-dire, le 3. Février, avec toutes les cérémonies usitées en pareille occasion, & en vertu des pleins-pouvoirs, Acte, & Lettres Patentes dont voici la teneur.

Plein

* Les Cardinaux de Richelieu & Mazarin, & Mr. de Louvois.